



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DÉLIBÉRATION N° 23-089- 25 septembre 2023

Fonction Publique

Personnels titulaires et stagiaires
de la Fonction Publique Territoriale

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Présents : 7

Votants : 9

Présents :

Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Elodie CORRE - Sylvie FLATTOT -
Christiane GORTAIS - Sylvie LE LAY - François CHARMETEAU

Excusés :

Dominique DELAMARRE - Elise LE CAMPION - Cécile FRANCOIS - Daniel
HOUSSAIS

Absentes :

Nadine JOUAULT - Pascale THEZE

Pouvoirs :

Daniel HOUSSAIS à Joël SIELLER - Dominique DELAMARRE à Jean-Marc
JOURMIER

Secrétaire de séance :

Sylvie FLATTOT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël SIELLER, Vice-Président, après avoir été convoqué le vingt septembre deux mille vingt-trois, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

EHPAD - Personnel - Modification du tableau des emplois

L'agent occupant le poste de Responsable cuisine à temps complet a fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé.

L'agent occupant le poste d'Animatrice à temps complet est en disponibilité et a donc été remplacé.

L'agent faisant fonction de soins occupant l'emploi d'Agent Social 1ère classe à temps complet a obtenu le diplôme d'Aide-Soignant et au vu de la charge en soins en constante augmentation au sein de la structure, il convient de transformer le poste.

Compte tenu de tous ces changements, il convient de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023,

Il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Nombre de postes	Ancien emploi	Nouvel emploi	Date d'effet
1	Technicien Principal 1ère classe à temps complet Emploi créé par délibération n°17-100 en date du 18 décembre 2017	Technicien à temps complet	1 ^{er} octobre 2023
1	Adjoint d'Animation à temps complet Emploi créé par délibération n°18-071 en date du 1er octobre 2018	Animateur principal 1 ^{ère} classe à temps complet	1 ^{er} septembre 2023
1	Agent social principal 1ère classe à temps complet Emploi créé par délibération n°18-061 en date du 28 mai 2018	Aide-Soignante à 28h hebdomadaires	1 ^{er} octobre 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Vice-Président du CCAS,

La secrétaire de séance,

Joël SIELLER



Sylvie FLATTOT

**POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**
compte tenu de la
-Réception en Préfecture le 28/09/2023
-Publication en ligne le 29/09/2023
-Notification le
Pour le Président
et par délégation,
Le Vice-Président,

Joël SIELLER



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr